

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue en public le 23 septembre 2019 à 20 heures et à laquelle étaient présents messieurs André Poulin, André Leclerc, Sébastien Leclerc, Patrice Lemay et madame Lina Trépanier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire.

Absent :

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

- **MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- **PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- **GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE**

319-09-2019

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 3 JUIN 2019

1. **Mot de bienvenue et ouverture de la séance**
2. **Présentation et adoption de l'ordre du jour**
3. **Greffe et gestion administrative**
 - 3.1 Autorisation de signature pour une promesse d'achat
 - 3.2 Engagement d'un consultant afin d'effectuer la préparation des documents à présenter à la CPTAQ pour un futur développement résidentiel
 - 3.3 Engagement de Josée Martineau, technicienne en comptabilité
 - 3.4 Autorisation de vente de la bâtisse sise au 2595, rue Principale
4. **Aménagement et urbanisme**
 - 4.1 Recommandation à la CPTAQ dans le dossier 9083-5364 Québec Inc.
5. **Période de questions aux contribuables**
6. **Levée de la séance**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

320-09-2019

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE PROMESSE D'ACHAT

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents

D'AUTORISER Denise Poulin, Maire, et André Poulin, maire suppléant, à signer toute promesse d'achat.

3.2

321-09-2019

ENGAGEMENT D'UN CONSULTANT AFIN D'EFFECTUER LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS À PRÉSENTER À LA CPTAQ POUR UN ÉVENTUEL DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT que la municipalité ne détient aucun terrain en zone blanche;

CONSIDÉRANT que la municipalité voudrait, dans un futur rapproché, offrir des terrains résidentiels;

CONSIDÉRANT qu'il y aura une démarche à faire auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne détient pas les compétences nécessaires à faire cette démarche;

En conséquence,

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents

D'ENGAGER un consultant spécialisé afin de préparer le dossier à présenter à la CPTAQ.

3.3

322-09-2019

ENGAGEMENT À CONTRAT DE MADAME JOSÉE MARTINEAU, TECHNICIENNE-COMPTABLE

CONSIDÉRANT la démission de Madame Stéphanie Lord de son poste d'urbaniste – comptable;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents

D'ENGAGER à contrat Madame Josée Martineau au montant de \$40.00 / l'heure.

3.4

323-09-2019

AUTORISATION DE VENTE DE LA BÂTISSSE SISE AU 2595, RUE PRINCIPALE, ST-EDOUARD-DE-LOTBINIÈRE

Sur la proposition de André Leclerc il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents

DE DONNER le pouvoir de vendre la bâtisse à Denise Poulin, maire, et André Poulin, maire suppléant, conditionnel à l'acceptation de l'emprunt et conforme à l'entente prise entre les parties suite au résultat de l'inspection.

4.AMÉNAGEMENT ET URBANISME

4.1

324-09-2019

RECOMMANDATION À LA CPTAQ DANS LE DOSSIER 9083-5364 QUÉBEC INC.

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents

DE NE PAS RECOMMANDER la demande d'autorisation de la compagnie 9083-5364 Québec Inc. la CPTAQ puisque le projet est non conforme à la réglementation municipale.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

325-09-2019

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE la séance soit levée à 20h05.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque , directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque , directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire